

snes

Midi-Pyrénées

Evaluation:
Revoir
la copie !

Bilan de la rentrée Loin des promesses

La rentrée 2016 est la dernière rentrée du quinquennat, et revêt donc un caractère particulier dans le calendrier de notre pays. La promesse des 60 000 postes à la fin du quinquennat ne sera pas tenue : faute d'avoir créé les conditions nécessaires pour rendre nos métiers attractifs, une part importante de ces postes a été perdue. La rentrée, toujours marquée par la hausse démographique, n'est pas encore celle de l'amélioration.

Elle reflète des choix politiques lourds pour le système éducatif. La mise en place des différentes dispositions liées à la loi de Refondation posent de multiples problèmes dans les écoles et les collèges. Ces problèmes font l'objet d'un déni obstiné de la part de l'institution, et d'une communication ministérielle tous azimuts, qui exaspère les professionnels de terrain tant elle est en décalage avec la réalité vécue et masque les difficultés réelles.

Dans le second degré, nos collègues sont confrontés à des classes surchargées, particulièrement en lycée, tandis que les 4 000 postes annoncés en corollaire de la réforme du collège ne trouvent aucune concrétisation. La question du remplacement se pose déjà dans de nombreuses disciplines.

En collège, la réforme se met plus ou moins en place, contre l'avis majoritaire des personnels : horaires disciplinaires diminués au détriment de la formation des élèves ; changement, sur une seule année, des programmes et multiplication des réunions engendrés par les nouveaux dispositifs qui épuisent les collègues. Faute de pouvoir tout faire, chacun fera ce qu'il pourra ! Signe de l'autonomie accrue des établissements, les programmes sont organisés localement, de même que le niveau à atteindre : ce sont ainsi de profondes inégalités qui s'instaurent. (...)

En lycée, ce sont de nombreux élèves en plus qu'il faut accueillir. Si le redouble-

ment était souvent vécu comme un échec par l'élève, sa suppression pure et simple n'est pas une meilleure solution. Améliorer les conditions d'études, diminuer les effectifs par classe, mettre en place des équipes pluri-professionnelles dans tous les établissements auraient été de vraies mesures en faveur de la réussite scolaire, pour éviter les décrochages. Au contraire, la mesure imposée par le ministère a augmenté le taux de passage vers la 2de GT et dévalorisé celui vers la 2de Pro, comme le montrent les bilans de rentrée. Elle a aussi produit un flux d'élèves vers les classes de Première générales et technologiques, déjà très fragilisées, et qui présentent partout des effectifs pléthoriques, sans aucun accompagnement pédagogique particulier.

Extrait de l'interpellation
de la Rectrice par la FSU
CTA du 10 novembre

Nouvelle Région et académies Un mariage auquel nous ne sommes pas vraiment conviés !

C'est une chronologie révélatrice d'un dialogue social dont il est fait peu de cas qu'il faut constater en cette rentrée. CTA de fin d'année scolaire : le Snes s'inquiétait de la mise en place, dans une transparence toute relative en ce qui concerne le dialogue social, du Comité Régional Académique en charge de « piloter » la nouvelle région académique. Début juillet : le Snes était reçu en audience auprès de la rectrice de cette nouvelle académie pour avoir justement des éclaircissements et pour exiger que le dialogue social ne soit pas le parent pauvre de ces nouveaux couples institutionnels. Rentrée : la Région signe avec les académies de Montpellier et Toulouse une convention cadre tripartite posant une « ambition partagée pour les politiques éducatives



en région » ; une « ambition » qui n'aura évidemment pas été « partagée » avec les représentants des personnels...

Les termes de cette convention disent assez clairement quelle est cette ambition : « Dans le cadre d'une politique éducative concertée entre la Région Occitanie et les services de l'État (les plus attentifs auront noté que la région passe avant l'État), cet outil de pilotage nouveau traduit la volonté des institutions publiques de mettre en œuvre une gouvernance partagée ».

« La Région et les académies évalueront, sur la base de critères issus d'un diagnostic commun la pertinence des actions et initiatives menées ». En somme, la Région s'affirme en pilote en matière éducative !

La question du numérique est un exemple assez révélateur sur ce plan-là : la loi Nôtre

a transféré la maintenance informatique des lycées aux régions. Maintenance avez-vous dit ? Mais il ne s'agit que du matériel... Et bien, non, pas en pratique : on voit en effet assez bien que la nouvelle région entend peser en matière pédagogique en incitant fortement la « culture du numérique », à travers notamment l'incitation à mettre « l'accent [...] sur la formation aux outils numériques disponibles afin de soutenir le développement des usages numériques éducatifs au lycée ».

Force est donc de constater que la réforme territoriale, à ce jour, prend la tournure d'une tentation de régionalisation (ce dont nous ne doutions malheureusement pas !), et que ni la région ni les rectorats ne semblent avoir envie d'entendre le point de vue des personnels de terrain... Mais nous resterons là pour ça !

Sylvain Lagarde,
secteur lycée/FSU

Stages à venir

Rappel : adresser à la Rectrice via votre établissement la demande d'autorisation d'absence 30 jours au plus tard avant la date du stage ET vous inscrire sur le site du Snes www.toulouse.snes.edu

Au menu en 2017 :

- **jeudi 12 janvier :** stage « **philo** » ouvert à tous au Snes 2 avenue Jean Rieux toulouse.snes.edu
- **jeudi 2 février :** stage « **carrières** » à Toulouse (lieu à déterminer)
- **mardi 21 février :** stage « **documentalistes** » ouvert à tous à Toulouse (lieu à déterminer)
- **mardi 28 février :** stage « **CPE** » ouvert à tous à Toulouse (lieu à déterminer)
- **mercredi 9 mars :** stage « **non titulaires** » ouvert à tous à Toulouse (lieu à déterminer)

à confirmer (surveiller le site pour info) stage CA et DHG jeudi 19 ou vendredi 20 janvier.



91% des enseignants du collège Rambaud étaient en grève le vendredi 4 novembre pour se faire entendre : ils n'avaient reçu aucune réponse de leurs deux courriers adressés à la rectrice au sujet des contrats précaires concernant la secrétaire de l'établissement. Ils ont été reçus à l'IA par la secrétaire générale qui les a laissés en attente de réponse. Ne voyant toujours rien venir, ils ont reconduit une journée de grève le mardi 24 novembre et sont déterminés à poursuivre le mouvement sous diverses formes.

Acter des avancées, mais rester exigeants.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, les élus des personnels au Comité Technique Ministériel (CTM) sont consultés sur un projet de décret essentiel qui porte sur la reconstruction de la carrière des personnels d'enseignement et d'éducation (PPCR).

Le SNES-FSU a beaucoup communiqué sur le sujet en donnant aux collègues les outils pour analyser et comparer les évolutions. De nombreuses réunions ont eu lieu avec le Ministère : elles ont permis au SNES-FSU de faire-valoir les revendications de la profession.

Ce décret sera complété, en janvier, par un second ensemble de textes portant sur les modalités d'évaluation des personnels.

Dans le cadre des discussions préalables, le SNES-FSU a obtenu des avancées qui vont dans le sens de ses mandats sur la structuration globale de la carrière : revalorisation indiciaire pour tous, avancement à un rythme pratiquement unique, principe de l'accès pour tous à la hors-classe et création d'un nouvel espace indiciaire avec la classe exceptionnelle. Ce sont des mesures que le SNES a décidé d'acter dans l'intérêt de tous les collègues.

C'est pourquoi, le SNES-FSU émettra un vote favorable sur ce décret car il estime qu'il amène pour les collègues une revalorisation non négligeable, attendue par toute la profession, et surtout pour laquelle le SNES-FSU se bat depuis des années. Il se démarque en cela d'organisations qui se veulent toujours plus exigeantes, mais demeurent dans l'incantation en refusant d'acter positivement ces hausses de rémunération dont bénéficieront tous les collègues.

Sur le projet de réforme de l'évaluation, dont les textes finaux seront présentés en janvier au CTM, l'appréciation du SNES-FSU est en revanche bien différente. Il en conteste en effet de nombreux points, et ne peut accepter, notamment, les risques de dérives managériales contenus dans le projet de texte initial, notamment à travers une grille d'évaluation qui n'est pas adaptée au 2nd degré, et qui pourrait conduire à des glissements dans la conception de nos métiers. C'est pourquoi, le SNES-FSU présentera une série d'amendements au décret. Il ne transigera pas sur ses exigences et celles de la profession : toute évolution n'est en effet pas bonne en soi, comme semblent le prôner les syndicats qui ont fait de l'accompagnement systématique des réformes leur spécialité.

**Pierre Priouret,
Bernard Schwartz**
Co-secrétaires généraux

LSUN

Ça coince !

LSUN, désormais LSU, (Livret Scolaire Unique) est un document électronique accessible en ligne aux familles du CP à la Troisième. Annoncé comme étant le seul outil national de suivi de la scolarité, il doit être aussi la seule source de transmission des éléments du livret pris en compte pour l'attribution du DNB et pour les choix d'affectation des élèves. Sa mise en place était prévue pour les premières semaines de la rentrée scolaire 2016 mais il semblerait qu'elle ait pris du retard. Elle se fera de façon progressive tout au long de l'année.

Le LSU comporte des bilans périodiques (anciens bulletins trimestriels) dont la périodicité doit être votée en CA, des bilans de fin de cycle et les attestations délivrées par l'établissement.

Évaluation chiffrée ou validation de compétences ?

Pour les bulletins périodiques, le positionnement de l'élève est indiqué soit par une note, soit sur une échelle à 4 niveaux. C'est aux équipes pédagogiques de décider des modalités.

Le bilan de fin de cycle, lui, comporte une évaluation du niveau de maîtrise de chacune des composantes du premier domaine et de chacun des quatre autres domaines du socle commun.

Paradoxalement, ces niveaux de maîtrise sont ensuite traduits en nombres pour attribuer les points du contrôle continu du DNB !

Et en attendant ?

La rectrice a reçu le Snes en audience sur ce sujet. Interrogée sur les pressions exercées par certains chefs d'établissements pour que les équipes évaluent par compétences, elle a indiqué que ces pressions n'avaient pas lieu d'être et annoncé que des formations organisées par les IA-IPR auraient lieu en novembre puisqu'il s'agissait bien de susciter une véritable réflexion sur l'évaluation des élèves. Là encore, il semble qu'un retard certain a été pris.

En cette fin de trimestre, si plusieurs chefs d'établissement ont bien compris, étant donné le flou qui entoure la question et les incertitudes encore nombreuses qui règnent, qu'il vaut mieux laisser les équipes



remplir les bulletins comme elles en avaient l'habitude, le message ne semble pas être passé partout.

En aucun cas il ne faut accepter la création d'une nouvelle usine à gaz type LCP avec une liste de compétences définies localement. Il s'agira de veiller également à ce que les bulletins restent lisibles pour les élèves et les parents.

En cas de difficultés, contactez immédiatement votre section départementale et le secteur collège.

Carine Rios
Secteur collège

Sécurité des établissements Dérive dans l'éducation ?



L'administration nous le serine depuis la rentrée : nous devons développer une « culture de la sécurité ». Qu'on soit bien clair, renforcer la sécurité autour des établissements scolaires et protéger nos élèves est une obligation que personne ne conteste. Mais ces PPMS alerte-intrusion et le nouveau protocole école-armée traduisent bien ce que signifie en vérité cette « culture de la sécurité ».

PPMS* alerte-intrusion

Dans les établissements, ces exercices ont déjà commencé. Les collègues doivent s'enfermer dans les salles, déplacer leurs meubles devant les portes, et se terrer

sous les tables avec leurs élèves pendant que des « policiers » tambourinent aux portes et passent leur bras dans les salles mal fermées pour rappeler à l'ordre les collègues les moins zélés.

Nombre de parents et d'enseignants se sont inquiétés de l'organisation de tels exercices qui contribuent à créer une culture de la peur, plutôt qu'un quelconque sentiment de sécurité dans les écoles.

Éducation à la défense

Mais l'armée s'invite maintenant dans l'école. Ainsi, le protocole signé en mai 2016 prévoit des « classes de défense », avec immersion des élèves directement en milieu militaire ! C'est le cas à Castres notamment où est créée une « 4e défense ». Au programme, deux heures par semaine d'initiation à la sécurité avec le 8e RPMI, et des cours de patriotisme. A la caserne, les élèves de 12 ou 13 ans s'initient au tir à l'arme légère ! En Ariège, les collégiens vont passer une journée entière à la caserne du 1^{er} RCP, sous le prétexte de faire du sport. Si la matinée se déroule en extérieur, les élèves subissent

ensuite un argumentaire leur vantant les métiers de la défense. Il s'agit en fait d'un véritable pré-recrutement organisé dans nos établissements.

Les enseignants ne sont pas oubliés par le protocole. Les futurs professeurs « doivent pouvoir disposer d'une formation dans les Espé » et les plus jeunes sont encouragés à s'engager dans la réserve militaire. Quant aux militaires désireux de se reconvertir, ils seront accueillis « pour combler les emplois vacants d'enseignants ou de non-enseignants et [...] résoudre les difficultés de recrutement ». Voilà comment le gouvernement pense se payer des surveillants ou des professeurs à peu de frais... Quand nos élèves seront encadrés par des anciens militaires, la « culture de la sécurité » se sera imposée dans nos établissements, et plus personne n'omettra de fermer sa porte lors des exercices « alerte-intrusion »...

Laurent Murati
pour le SNES-FSU de l'Ariège

* Plan particulier de mise en sûreté.



Carrière certifiés

Des opérations à ne pas manquer !

La CAPA d'avancement des certifiés pour l'année scolaire 2016/2017 aura lieu, sauf changement de dernière minute, le 9 décembre 2016. Tous les syndiqués concernés seront informés des résultats. Les barres apparaîtront sur le site du Snes Toulouse.

La campagne d'inscription aux congés formation pour l'année scolaire 2017/2018 est ouverte **jusqu'au 12 décembre 2016 inclus**. Penser à s'inscrire et à conserver une trace de cette inscription ainsi que du résultat communiqué par l'administration quand le groupe de travail se sera réuni (courant février ou mars très probablement). Le nombre de demandes étant pris en compte dans le barème, ce document de l'administration sert de justificatif les années suivantes.

Mise en place de la nouvelle carrière : à compter de la rentrée 2017 le déroulement de carrière des enseignants et leur évaluation vont être profondément modifiés. Un comité technique ministériel se réunira le 9 décembre pour proposer au vote des organisations syndicales représentatives un premier décret sur les nouvelles carrières.

Un autre texte suivra, en janvier pour la partie «évaluation».

Pour tout comprendre sur les évolutions, un stage pour les adhérents est prévu le 2 février.

**Hélène Tressens,
Jean-Pierre Dagou**
Secteur carrière

Syndicalisation

Retraité-e-s ? Vous avez votre place au Snes !

Sans oublier l'apport régulier de nombreuses informations, rester syndiqué permet de ne pas se couper de l'action collective et solidaire nécessaire.

Entrer dans la catégorie des retraités n'invalide pas toutes les raisons d'être syndiqué-e ! D'abord parce que les revendications que les retraité-es ont à défendre ensemble, et avec les actifs, ne manquent pas. Qui fera pression pour la revalorisation des retraites et le maintien du pouvoir d'achat ? Qui pèsera sur les décisions d'accès aux soins ?

Ensuite, parce que si la nécessité de leur action collective est liée à leur nouveau statut, elle est aussi liée à tout le fonctionnement du corps social : quelle sécurité sociale, quelles solutions d'aides aux personnes âgées, quel rôle de soutien familial, de ressource économique, quel engagement politique et social ?

C'est pour cela que les retraité-e-s ont toute leur place dans le syndicat, en complémentarité avec les actifs. Regroupés dans des S1 départementaux et représentés dans les dif-

férentes instances, ils jouent leur rôle dans l'orientation du syndicat. Assimilés à une catégorie ils élisent tous les deux ans deux secrétaires de catégorie, membres es qualité de la CA nationale. Avec les retraité-e-s des autres syndicats de la FSU, ils forment la section fédérale des retraités (SFR). Ils reçoivent la presse syndicale (US tabloïd ou Mag, POUR) et quatre fois par an un supplément « retraités » spécifique ainsi que trois numéros de POUR Retraités. De par leur adhésion au Snes, ils sont aussi membres de la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique (FGR-FP).

Alors, ancien ou nouveau retraité-e, n'hésitez pas syndiquez-vous. C'est facile, c'est utile... et même recommandé.

**Jacky Brengou, Monique Theulé
Jean-Louis Viguier**
Responsables académiques



On ne saura sans doute jamais quel crâne d'œuf du Ministère, avec une conception très particulière du développement des langues vivantes, est à l'origine de cet énième acronyme, anglo-hispanique cette fois (se prononce en effet «EL SUN»). Quel «soleil de la pensée» bureaucratique, comme on disait à l'Est, n'a rien trouvé de mieux pour nommer le dernier avatar d'une réforme qui ne nous aura décidément rien épargné, pas même le ridicule ? Quelle image sera ainsi donnée aux élèves et à leurs parents lorsqu'on voit que ce nouveau Livret Scolaire Unique Numérique, puisque c'est de lui dont il s'agit, est lancé sans préparation ? Qu'au mois de novembre, à quelques jours des conseils de classe du 1er trimestre, et après plusieurs versions, il n'est toujours pas opérationnel, qu'à ce jour personne ne sait que faire, mais que les versions locales se multiplient déjà, par la grâce de l'autonomie des établissements ?

Après la mise en place à toute force de la réforme du collège, le bouleversement de tous les programmes la même année, des EPI* parfois bricolés, une nouvelle grille d'évaluation décidée sans consultation des «acteurs de terrain» (c'est nous !) et bien évidemment l'absence de toute formation digne de ce nom, il ne manquait que le «LSUN» pour parachever l'œuvre. Quel mépris pour tous, et en particulier pour les professionnels que nous sommes !

Que cherche-t-on au final ? L'affaiblissement du service public ? C'est fait. La désorientation des élèves avec la multiplication des groupes, sous-groupes, activités plus ou moins périphériques, comme l'activité «création d'un jardin» sensée améliorer les compétences en français (si si, ça existe !) ? C'est en bonne voie.

L'écœurement des personnels ? On n'en est pas loin.

Alors ce trimestre, Pronote ou pas Pronote** ? Ubu ou Kafka ? Rire ou pleurer ? Continuer vaille que vaille ou laisser tomber ?

En ces temps automnaux, l'envie pointe d'oublier tout ça et de se retrouver comme le chantait Gainsbourg, sous le soleil, sous le soleil, sous le soleil ex-ac-te-ment !

Monique Degos-Carrère
12 novembre 2016

EPI* : enseignement pratique interdisciplinaire
PRONOTE** logiciel privé utilisé dans la plupart des établissements pour enregistrer les notes des élèves, le cahier de textes etc.

Stage mathématiques Moins de concepts, pour quel profit ?

Le stage disciplinaire mathématiques s'est tenu le 10/11/16 au Snes Toulouse, animé par Jean-François Clair, responsable national du groupe disciplinaire mathématiques. Il a accueilli plus d'une vingtaine de collègues, de collège comme de lycée, et a dressé des constats sombres.

Le stage a commencé par une mise en perspective historique de l'enseignement des mathématiques : la réforme des mathématiques modernes, véritable révolution démocratique ayant comme objectif un même accès pour tous au savoir, a été un échec car il n'y avait pas encore de collège unique et la réforme n'a pas été repensée dans le cadre du collège unique.

Les concepts dès lors sont passés au second plan, surtout au collège, et la proportion entre théorie et pratique n'a cessé de s'inverser.

Avec la réforme du collège, on entre dans

une nouvelle logique avec un nouveau socle, de nouvelles compétences et une logique de cycles. Il y a là une volonté de primariser le collège et de changer les manières d'évaluer. Les EPI permettront difficilement de conceptualiser.

Au sein des mathématiques, on a aujourd'hui à enseigner de la programmation qui se résume pour l'instant au seul logiciel Scratch, sachant que la didactique de l'informatique est morte dans les années 90. Les 26 heures hebdomadaires maximum pour les élèves, en particulier en éducation prioritaire, ne permettent plus d'abonder les heures.

Les collègues sont fatigués par la mise en place de cette réforme.

Le constat est fait que les nouveaux programmes ne sont plus à vrai dire des programmes, mais un « flou » sous prétexte de « liberté pédagogique ». C'est une création instituée d'inégalités, avec l'obligation de travailler ensemble.

Les programmes de 2016 marquent la disparition de toute référence épistémologique, alors que la présence du cosinus en classe de 4^e illustre déjà le problème de nombreux savoirs orphelins. La géométrie est devenue un prétexte pour utiliser des logiciels, alors que c'est un des moyens les plus simples d'initier à la démonstration.

En parallèle, le vivier des formateurs a été mis à mal après la disparition des IUFM. Les formateurs sont de plus en plus de jeunes collègues remarqués par les IPR. On assiste à une perte de mémoire. Ce qui est appelé « formations » aujourd'hui est largement insuffisant.

La journée se termine sur une évocation du lycée, qui risque l'introduction en force des compétences. Quel lycée veut-on ? Il y a un vrai chantier pour le lycée et un besoin de porter des propositions auprès du CSP.

D'après les notes de Jérôme Launet

CPE

Réunion du collectif académique du 8 novembre 2016

L'initiative du secteur académique de la catégorie, une quinzaine de CPE se sont retrouvés en collectif (instance du Snes ouverte aux seuls syndiqués), afin de préparer le collectif national des 22 et 24 novembre 2016 à Paris. Pierre Priouret, secrétaire général, a ouvert les débats avec un point sur le PPCR (voir ci-dessous)

Un rapide bilan de rentrée a permis de souligner les répercussions de la réforme en collège sur les plages d'études, la pause méridienne, la participation volontaire ou imposée des CPE aux EPI et le Conseil de Vie Collégienne. En lycée pour les vies scolaires, la rentrée a été fortement marquée par les mesures sécuritaires et le rôle des AED ; la question des Conseils de Vie Lycéenne et de la parution plus que tardive des textes le concernant ont également été abordés.

Le collectif académique de Toulouse décide d'interpeller le secteur national de Snes, afin d'alerter le ministère sur les fonctions dévoyés aux AED dans le cadre des mesures sécuritaires où ils se retrouvent trop souvent.

Nous avons fait ensuite un point sur la revalorisation tant attendue par la profession au travers du Protocole Professionnel, Carrières et Rémunérations. Pour les grandes lignes, voir BS n° 356.

Une question centrale demeure : la revalorisation salariale reste connectée à l'évaluation, au travers de quatre rendez-vous qui détermineront l'avancement d'échelon et/ou la promotion de grade. A l'heure actuelle pour notre catégorie, les modalités d'évaluation ne sont pas déterminées. Le Snes-Fsu est porteur d'une exigence forte sur une grille nationale d'évaluation.

Dans l'après-midi nous avons élaboré une réponse syndicale à la première lettre de rentrée de notre corps d'inspection, reçue sur notre adresse professionnelle le 13 septembre 2016 et qui n'a pas manqué de nous interroger. Cette réponse, co signée par le secrétariat académique, est disponible sur le site.

Deux informations pour terminer :

Postes offerts au concours en 2017 : 320 pour l'externe, 70 pour l'interne et 87 pour le réservé.

Le stage académique organisé par le secteur CPE du Snes-Fsu aura lieu le mardi 28 février 2017 au collège de Balma (31) : nous avons invité cette année Laurent Talbot maître de conférence à l'université Jean-Jaurès en science de l'éducation pour échanger sur la question du décrochage scolaire et de la scolarité jusqu'à 18 ans.

A vos agendas !



Isabelle PINERO

Stage mixité sociale

Un enjeu fondamental

A lors que la loi sur la refondation de l'école de 2013 inscrit pour la première fois la mixité sociale comme un objectif des politiques d'éducation, le MEN a lancé en 2015 une expérimentation dans 20 départements. Pour ce qui est de notre académie sont concernés le Tarn (3 collèges de la ville de Castres) et la Haute-Garonne (Toulouse). Parce que le Snes est appelé à prendre position sur ces projets en CDEN (Conseil Départemental de l'Éducation Nationale) mais aussi parce que l'enjeu de la mixité sociale est pour nous important depuis toujours, pour la réussite des élèves, pour nos conditions de travail, mais aussi pour le modèle de société ouverte, nous avons décidé de consacrer un stage syndical sur ce thème le vendredi 25 novembre.

Nous avons été plus de 50 à participer à ce stage, dont des camarades du SNUipp-FSU. La venue d'un sociologue spécialiste du sujet, Choukri Ben Ayed, a sans nul doute contribué à faire recette auprès des syndiqués. Et ils n'ont pas été déçus du déplacement tant son intervention du matin a permis un éclairage à la fois historique, scientifique et politique sur le sujet. Ce chercheur

engagé, interlocuteur du Ministère mais aussi soutien actif de collectifs de parents, a su nous démontrer tout ce qui se joue derrière la sectorisation et l'affectation des élèves dans les établissements publics. « *La mixité sociale ne devrait pas être un supplétif mais le fondement des politiques éducatives* » selon ses propres termes. Le débat riche qui a suivi a permis de préciser et d'approfondir la réflexion collective.

En début d'après-midi, trois mères d'élèves



du collectif « Izards Attitude » sont venues témoigner des difficultés qu'elles ont rencontrées avec leurs enfants, tous décrocheurs au collège. Un témoignage très digne, émouvant et exigeant à la fois car au-delà de la révolte légitime il y a de l'espoir et des

attentes à faire reconnaître. Une leçon aussi pour notre action syndicale qui sur ce sujet doit s'élargir en étant à l'écoute des parents et en s'alliant objectivement avec eux.

La dernière partie du stage a été consacrée à la présentation des projets du CD 81 et du CD 31 et à leur discussion. Là aussi les éclairages et les avis de notre intervenant ont été précieux, tout comme les questions dans la salle et les débats entre nous ont été constructifs, même s'il est difficile de créer un consensus total sur des propositions qui posent de nombreux problèmes éthiques comme politiques. Rien n'a d'ailleurs été « décidé » ne serait-ce que parce que les projets ne sont pas stabilisés et continuent d'évoluer de jour en jour. Une idée a malgré tout obtenue l'adhésion de la salle, celle de mettre le privé à contribution car il est l'une des causes (même si ce n'est pas la seule) des écarts de mixité sociale selon les collèges. Le principe d'un financement modulé de tous les établissements (publics et privés) en fonction d'un indice de mixité sociale est à ce jour la première exigence que porte le Snes auprès du CD 31 et de l'IA 31.

Christophe Manibal

S2 31

Stage Lettres

En toute décomplexion

Voilà plusieurs années que le Snes Toulouse n'avait pas organisé un stage disciplinaire consacré aux Lettres. Le contexte actuel et notamment la réforme du collège a convaincu les militants de l'urgence de réunir les collègues en cette période où les questions et les attentes sont nombreuses.

La forte présence d'enseignants de Lettres classiques a permis notamment de faire le point et d'étudier les pistes pour renforcer un enseignement menacé par une volonté forte de le réduire, et ce quoi qu'en dise le ministère.

S'il est un point qui a marqué tous les participants de ce stage c'est l'avalanche d'injonctions qui tombe actuellement sur les professeurs de Lettres, en collège mais aussi en lycée, et la perte de sens qui en découle.

Comment dans ces conditions faire réussir les élèves ? Comment préserver l'essentiel, le temps d'apprendre, la nécessaire maîtrise de la langue pour l'entrée en Littérature ?

S'il est une réponse qui est apparue au fil de la journée, c'est l'urgence de porter individuellement et collectivement une exigence disciplinaire, au service d'un enseignement de qualité.

Loin des discours pseudo-pédagogistes qui ignorent en conscience les difficultés des élèves, liées le plus souvent au contexte économique et social, et qui culpabilisent les collègues, il s'agit de s'en affranchir, d'ignorer au maximum les gadgets et dispositifs bidons qui épuisent pour se centrer sur l'essentiel : créer les conditions favorables aux apprentissages pour la réussite de tous.

C'est une bataille au long cours qu'on ne peut porter seul dans sa classe et c'est là le rôle du Snes que de revendiquer, avec les collègues, les conditions et les moyens de la réussite des élèves.

Bernard Schwartz

Pour rejoindre le **snes**

Adresse électronique générale s3tou@snes.edu

Tél. 05 61 34 38 51
Fax 05 61 34 38 38

2, avenue Jean-Rieux
31 500 - Toulouse
Métro François Verdier

Permanences
tous les après-midi
de 14 à 17 heures

Syndicalisation

tresorerie@toulouse.snes.edu

Carrière

(avancement, promotion, notation)

carriere.certifies@toulouse.snes.edu

carriere.agreges@toulouse.snes.edu

Mutations ou affectations

mutations@toulouse.snes.edu

Stagiaires

stagiaires@toulouse.snes.edu

Non-titulaires

nontitu@toulouse.snes.edu

CPE

cpe@toulouse.snes.edu

Santé

sante@toulouse.snes.edu

Personnels-Vie scolaire

aedmise@toulouse.snes.edu

Retraites

retraites@toulouse.snes.edu

COPYSYS

copsys@toulouse.snes.edu

Stages syndicaux

formation.syndicale@toulouse.snes.edu

Collège

college@toulouse.snes.edu

Lycée

lycee@toulouse.snes.edu

Site académique www.toulouse.snes.edu

DU 1^{ER} OCTOBRE 2016 AU 31 MARS 2017



10%
DE RÉDUCTION
À VIE SUR
VOTRE FORFAIT

**NOS SOLUTIONS DE TÉLÉPHONIE MOBILE
BÉNÉFICIENT AUSSI DES AVANTAGES CME**



Crédit  Mutuel
Enseignant

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT TOULOUSE
6 rue de la Tuilerie – BP 23107 – 31131 Balma Cedex
Tél. : 05 34 42 64 70 – Courriel : 02290@creditmutuel.fr

OFFRE SOUMISE A CONDITIONS. Réservée aux nouvelles souscriptions d'un forfait de téléphonie, dans les CME participant à l'opération du 1^{er} octobre 2016 au 31 mars 2017. Offre non cumulable avec toute offre promotionnelle en cours. Crédit Mutuel Mobile est un service de l'opérateur Euro-Information Telecom proposé par le Crédit Mutuel, Euro-Information Telecom, SAS au capital de 175 715 euros RCS Paris 421713892 – 12, rue Gallien 75107 Paris Cedex 02. Offres disponibles au CME Toulouse, RCS Toulouse 431 910 611.